



# LIGNES DIRECTRICES DE LA FACILITÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE (TAF)

PROGRAMME RÉGIONAL POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET  
L'ACCÈS AUX MARCHÉS (RECAMP) DU 11ème FED

Version Finale 1 Mars 2021

# Table des matières

## 1 Contexte et éléments clés de la Facilité d'Assistance Technique

1.1 INTRODUCTION	5
1.2 QU'EST CE QUE LA TAF	5
1.3 SEUILS FINANCIERS DE LA TAF	6
LE SEUIL MAXIMUM POUR TOUTE DEMANDE D'UN ÉTAT MEMBRE EST DE 150.000 EUROS (ÉQUIVALENT EN USD À CALCULER), TANDIS QUE LE SEUIL MINIMUM EST DE 50.000 EUROS (USD), PAR AN. LES MONTANTS SONT AINSI AJUSTÉS EN FONCTION DU SOLDE DES FONDS NON ENGAGÉS DISPONIBLES DANS LA TAF, QUI EST CALCULÉ À LA FIN DE CHAQUE ANNÉE.	

## 2 Éligibilité à la TAF

2.1 CRITÈRES DE DEMANDE DE FONDS ( ELIGIBILITÉ ADMINISTRATIVE DES ÉTATS MEMBRES)	8
2.2 DOMAINES THÉMATIQUES ET ACTIVITÉS ÉLIGIBLES AU SOUTIEN	8

## 3. Mise en œuvre du projet

3.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	10
---------------------------------	----

## 4. Le déroulement du processus

4.1 LE PROCESSUS DE DEMANDE	13
4.2 APPEL AUX DEMANDES (CFA)	14
4.3 ÉLABORATION ET SOUMISSION DES DEMANDES	14
4.4 EXAMEN ADMINISTRATIF	15
4.5 ÉVALUATION DES SOUMISSIONS	15
4.6 INFORMATION DE L'ÉTAT MEMBRE RETENU	16

## 5. . Mise en œuvre du projet

5.1 PRINCIPE GÉNÉRAL	18
5.2 PHASE D'APPEL D'OFFRES	18
LE MANUEL DE PASSATION DE MARCHÉS DU COMESA, QUI DÉTAILLE LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS (CHAPITRE 4), EST JOINT À CES DIRECTIVES TAF. L'ANNEXE A INDIQUE LES SEUILS DE PASSATION DE MARCHÉS ET L'ANNEXE B INDIQUE LES CALENDRIERS PREVISIONNELS .	
5.3 ATTRIBUTION DU MARCHÉ	19
5.4 DEBLOCAGE DE FONDS	19
5.5 DEBUT DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS	19
5.6 SUPERVISION	19
AU COURS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA TAF, LE SUIVI DE L'ETAT D'AVANCEMENT ATTEINT PAR RAPPORT AUX RÉALISATIONS ET AUX RÉSULTATS PLANIFIÉS EST LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DE COORDINATION DU PAYS DU COMESA CONCERNÉ. LA TAF EFFECTUE ÉGALEMENT UN EXERCICE DE VÉRIFICATION ALÉATOIREMENT AFIN D'ASSURER UNE DILIGENCE RAISONNABLE ET LE SUIVI D'AVANCEMENT DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS EN CE QUI CONCERNE LES EXTRANTS ET LES RÉSULTATS PRÉVUS DES PROJETS APPROUVÉS	
5.7 SUIVI DE L'ETAT D'AVANCEMENT ET ACHEVEMENT	19

## ANNEXES

ANNEX 1: CADRE LOGIQUE GLOBAL POUR RECAMP	23
ANNEX 2: FACILITÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE	26
ANNEX 3: LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE LA TAF	27
ANNEX 4: MODELE DE PLAN DE TRAVAIL DETAILLÉ	34
ANNEX 5: MODELE DE BUDGET DETAILLÉ	35
ANNEX 6: MODELE DE RAPPORT D'AVANCEMENT	36
ANNEX 7: LA GRILLE D' ÉVALUATION (A L'USAGE EXCLUSIF DE LA TAF ET DU COMITE D' EVALUATION )	37

# Acronymes

ACRONYME	DESCRIPTION	TRADUCTION EN FRANCAIS
CfA	Call for Applications	Appel aux demandes
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)
EC	European Commission	Commission Européenne (CE)
EU	European Union	Union Européenne (UE)
EDF	European Development Fund	Fonds Européen de Développement (FED)
FTA	Free Trade Agreement	Accord de libre-échange (FTA)
M&E	Monitoring and Evaluation	Suivi et Evaluation (S&E)
NAO	National Authorizing Officer	Ordonnateur National (ON)
NIMCC	National Inter-Ministerial Coordination Committee	Comité National Interministériel de Coordination (Cnic)
NTBs	Non-Tariff Barriers	Obstacles non tarifaires (ONT)
PMR	Progress Monitoring Report	Rapport de Suivi d'Avancement
RAO	Regional Authorizing Officer	Ordonnateur Régional (OR)
REI	Regional Economic Integration	Intégration Economique Régionale (REI)
RISM	Regional Integration Support Mechanism	Mécanisme d'appui à l'intégration régionale (MAIR)
RISP	Regional Integration Support Programme	Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR)
SMEs	Small and Medium-Sized Enterprises	Petites et Moyennes Entreprises (PME)
TAF	Technical Assistance Facility	Facilité d'Assistance Technique (TAF)
RECAMP	Regional Enterprise Competitiveness and Access to Markets Programme	Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAMP).



# 1. Contexte et éléments clés de la Facilité d'Assistance Technique



## 1.1 Introduction

Dès sa création, le COMESA a mis l'accent sur l'intégration des marchés. Toutefois, le sommet de 2006 a marqué un tournant avec la réunion qui souligne le rôle crucial de l'amélioration de la production, des liens industriels, de la valeur ajoutée et de la diversification de la base de production dans le programme d'intégration économique régionale. Ce nouvel accent est accompagné par le développement de politiques et de programmes spécifiques par le Secrétariat du COMESA sur l'industrialisation et le développement du secteur privé, des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Le secteur privé de la région du COMESA continue de faire face à de nombreux défis qui entravent sa capacité à se développer et à étendre ses activités et à soutenir la concurrence sur les marchés régionaux et internationaux.

L'Union européenne (UE) soutient le COMESA dans la mise en œuvre et la progression de l'intégration économique régionale dans divers domaines. Le Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAMP), signé le 29 novembre 2019, utilise les fonds du 11e Fonds européen de développement (FED) pour aider à la réalisation de l'objectif 3 du Programme Indicatif Régional visant le développement de la valeur régionale de la Chine et le soutien au secteur privé.

Le RECAMP envisage de se concentrer sur les défis qui touchent les acteurs de la chaîne de valeur, aussi bien les petites que les grandes entreprises, et qui sont pertinents pour l'intégration économique régionale et pour les efforts visant à accroître le commerce intrarégional et international de produits à valeur ajoutée et manufactures. Une étude analytique a été réalisée au stade de l'identification des chaînes de valeur spécifiques pour le soutien du programme et les trois chaînes de valeur suivantes ont été sélectionnées : (i) l'horticulture ; (ii) le cuir et les produits du cuir ; et (iii) l'agro-alimentaire - comme ayant le potentiel de contribuer à la dynamique d'industrialisation de la région telle qu'adoptée dans la stratégie d'industrialisation du COMESA. Ainsi, la Facilité d'Assistance Technique (TAF) est créée pour renforcer une coopération structurée entre le Secrétariat du COMESA et les États membres.

La TAF devrait contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre des composantes des activités de RECAMP par les États membres par le biais de la soumission de propositions de projets au Secrétariat.

## 1.2 Qu'est ce que la TAF?

La TAF est une facilité financée par l'UE et gérée par le Secrétariat du COMESA pour fournir aux États membres les ressources techniques et financières nécessaires pour les aider à mettre en œuvre des activités dans le cadre du RECAMP. L'objectif principal est de renforcer le processus d'intégration régionale au sein du COMESA et d'améliorer la productivité et la compétitivité commerciale de la région au niveau mondial, ainsi que de promouvoir le commerce avec l'UE.

Le TAF a été conçu pour fournir un soutien supplémentaire aux pays du COMESA afin de mettre en œuvre le programme au niveau national pour les engagements liés au domaine de résultat 1 du programme RECAMP. Cette facilité est censée s'appuyer sur les programmes existants et passés et compléter d'autres mécanismes de soutien au niveau national, qui sont disponibles à la fois pour le Secrétariat et pour les États membres dans l'avancement, le suivi et la mise en œuvre du programme d'intégration régionale (par exemple le Mécanisme d'appui à l'intégration régionale (MAIR) financé par l'UE, le Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR). Les procédures de demande de la TAF sont souples et visent à aider les États membres à mettre en œuvre de petites activités ciblées susceptibles d'éliminer les obstacles à la croissance et à la compétitivité du secteur privé dans des domai-

nes spécifiques des chaînes de valeur ciblées.(RISP). The TAF application procedures are flexible with the purpose of assisting Member States with small targeted activities that can remove bottlenecks to private sector growth and competitiveness in specific areas in the targeted value chains.

**Objectif général:** Contribuer à l'approfondissement de l'intégration économique régionale dans la région du COMESA.

**Objectif spécifique:** Accroître la participation du secteur privé dans les chaînes de valeur durables régionales et mondiales.

**Résultats attendus :** Les résultats clés attendus de la TAF (et les indicateurs connexes) sont alignés sur ceux de l'ensemble du RECAMP et plus particulièrement sur le domaine de résultats 1, et sur deux sous-résultats, 1.1 et 1.2.

**Résultat 1 :** Amélioration durable de la compétitivité et de l'accès au marché des PME et des autres entreprises dans les chaînes de valeur/secteurs ciblés.

**Sous-résultat 1.1:** Amélioration de l'accès aux marchés et des liens commerciaux dans les secteurs ciblés

**Sous-résultat 1.2 :** Renforcement des capacités des entreprises bénéficiaires aux mesures SPS et aux normes régionales et à la gestion de la qualité.



### 1.3 Allocation budgétaire

Le budget total de la TAF s'élève à 1 346 591 euros pour les États membres du COMESA sur une période de quatre ans (2020 - 2023).

## 2. Éligibilité à la TAF



## 2.1 Critères de demande de fonds (éligibilité administrative des États membres)

Afin d'être éligible au soutien de la TAF, les États membres doivent remplir les critères suivants:

- Être membre du COMESA et ;
- Avoir pleinement ratifié leurs instruments avant de demander un financement.

Les demandes sont présentées au COMESA et, le cas échéant, aux ministères de tutelle et aux institutions techniques par l'intermédiaire du ministère de coordination du COMESA.

## 2.2 Domaines thématiques et activités éligibles au soutien

Le domaine thématique et les types d'activités qui peuvent être soutenus par la TAF sont limités en raison de la taille de la facilité. Seules les interventions liées au domaine de résultat 1 du programme sont éligibles à un soutien, tel qu'il est illustré ci-dessous :

**Domaine de résultat 1** Amélioration durable de la compétitivité et de l'accès au marché des PME et des autres entreprises dans les chaînes de valeur/secteurs ciblés.

- **Sous-résultat 1.1** : Amélioration de l'accès aux marchés et des liens commerciaux dans les secteurs ciblés
- **Sous-résultat 1.2**: Renforcement des capacités des entreprises bénéficiaires aux mesures SPS et aux normes régionales et à la gestion de la qualité, y compris les normes sociales et environnementales requises par l'OMC et/ou le marché de l'UE.

**Activités éligibles:** études, services techniques (c.-à-d. conseil, STE), formations et ateliers de renforcement des capacités, et activités commerciales en vue de dialogues public-privé.



## 2.3 Seuils financiers de la TAF

Le seuil maximal pour toute demande d'un État membre est de 150 000 euros (équivalent en USD à calculer), tandis que le seuil minimal est de 50 000 euros (USD) par an. Les montants sont ainsi ajustés en fonction du solde des fonds non engagés disponibles dans la TAF, qui est calculé à la fin de chaque année.

### 3. La Structure de la TAF

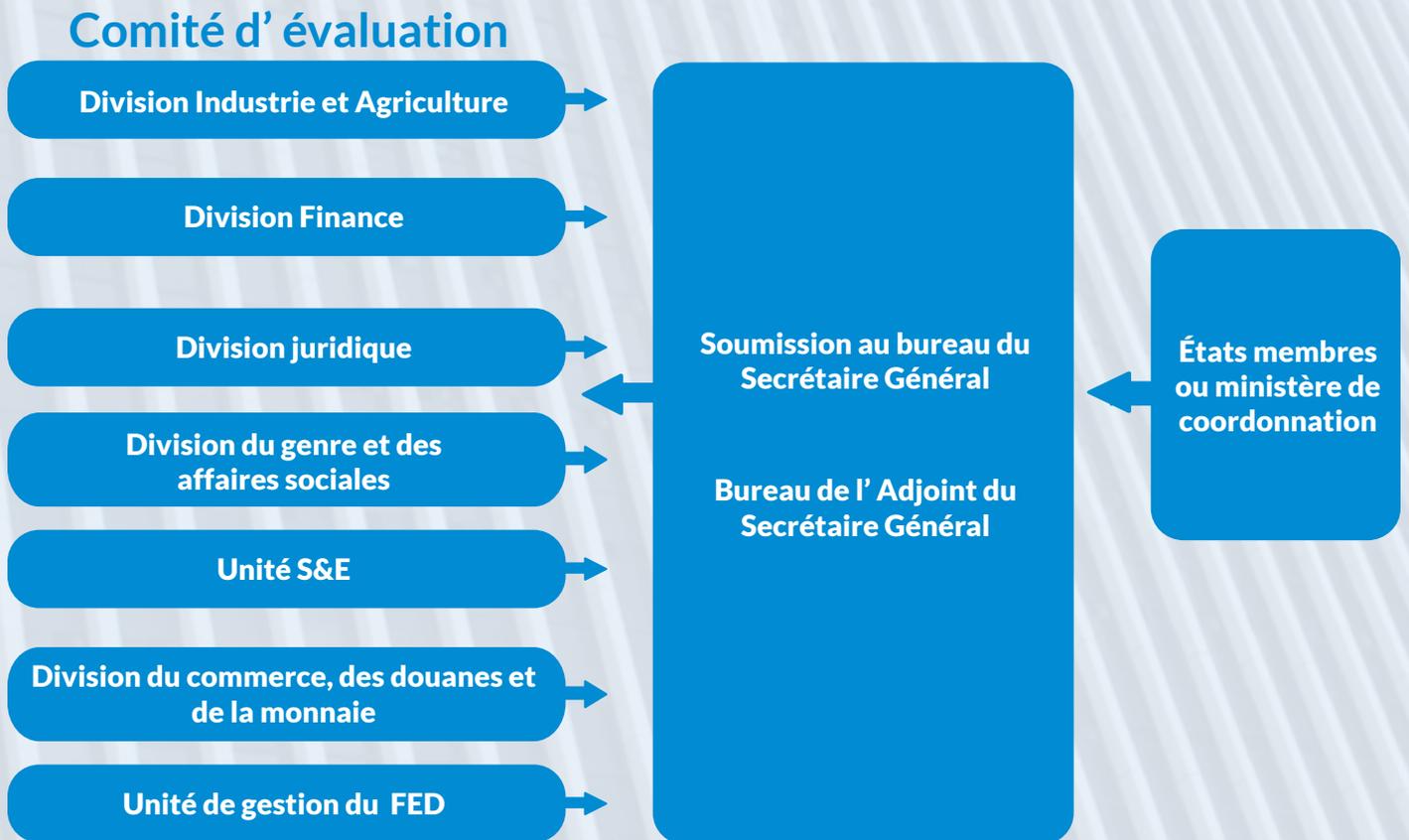


Cette partie donne un aperçu des étapes qui constituent le cycle de projet de la TAF et du rôle des différentes parties prenantes impliquées dans la TAF.

### 3.1 Structure organisationnelle

Le principal programme de la TAF est le Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAMP). Le programme relève de la Division de l'Industrie et de l'Agriculture, dirigée par le Directeur de l'Industrie et de l'Agriculture et comprenant d'autres Divisions/Unités des parties prenantes et des institutions du COMESA ainsi que l'Unité de Gestion du Programme FED. La figure 1 ci-dessous représente le cadre institutionnel de la TAF.

Figure 1. Cadre institutionnel de la TAF



D'autres parties prenantes participant au cas par cas comprennent les divisions/unités et les institutions du COMESA regroupant le CBC (COMESA Business Council), l'AIRC (Agence d'Investissement Régionale du COMESA), la FEMCOM (Fédération des Associations Nationales des Femmes Entrepreneurs du COMESA), l'ALLPI (Institut Africain du Cuir), l'Unité des statistiques dont le personnel peut être engagé dans le comité TAF, aux côtés des autres organes du Secrétariat du COMESA tels que le Secrétaire général adjoint - Programme, Division du budget et des finances, et Division des affaires juridiques et d'entreprises. Au niveau des États membres, l'ensemble du processus est réalisé par ou à travers le ministère de coordination du COMESA.

**3.1.1 La fonction de la TAF :** la Division Industrie et Agriculture du Secrétariat du COMESA facilite la mise en œuvre de l'ensemble du RECAMP, tandis que l'Unité de gestion du programme du FED apporte son soutien en veillant à ce qu'une approche efficace, efficiente et coordonnée soit appliquée par les parties prenantes. Les fonctions financières, administratives et de passation des marchés sont assurées par l'expert en finances et l'expert en passation des marchés du FED sous la supervision générale de la Division Finances et Budget et de l'Unité de passation des marchés du COMESA respectivement.

**3.1.2 Le Comité d'évaluation:** un Comité d'évaluation est établi comme structure de gouvernance de la TAF au niveau le plus élevé.

Conformément aux règles de passation des marchés du COMESA, le comité d'évaluation est composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un minimum de 3 membres issus du Secrétariat, en fonction du nombre et de la portée thématique des demandes nationales à examiner. Les membres du Secrétariat du COMESA sont issus des unités ou divisions suivantes.

- Division de l'industrie et de l'agriculture (le directeur de l'IAD en tant que Président du comité et le Chef d'équipe RECAMP pour exercer les fonctions de secrétaire);
- Gestionnaire de programme du FED;
- Division du genre et des affaires sociales (expert social sénior);
- Division du commerce et des douanes (expert principal en commerce);
- Unité de suivi - évaluation (chef de l'unité suivi - évaluation);
- Division juridique (juriste);
- Unité de passation des marchés;
- D'autres parties prenantes des institutions du COMESA sont invitées à faire partie du comité en fonction du domaine thématique de la proposition.

En l'absence d'un membre, un représentant désigné est délégué pour faire partie du comité au nom de la division/unité. L'UE rejoint également le comité en tant qu'observateur, mais n'a aucun droit de vote.

Un membre de l'un des domaines thématiques fait fonction de Président pour chaque séance d'évaluation. Le Comité se réunit en personne tous les mois à partir du lancement de l'appel aux demandes, sauf s'il n'y a pas de demandes à évaluer au cours du mois en question.



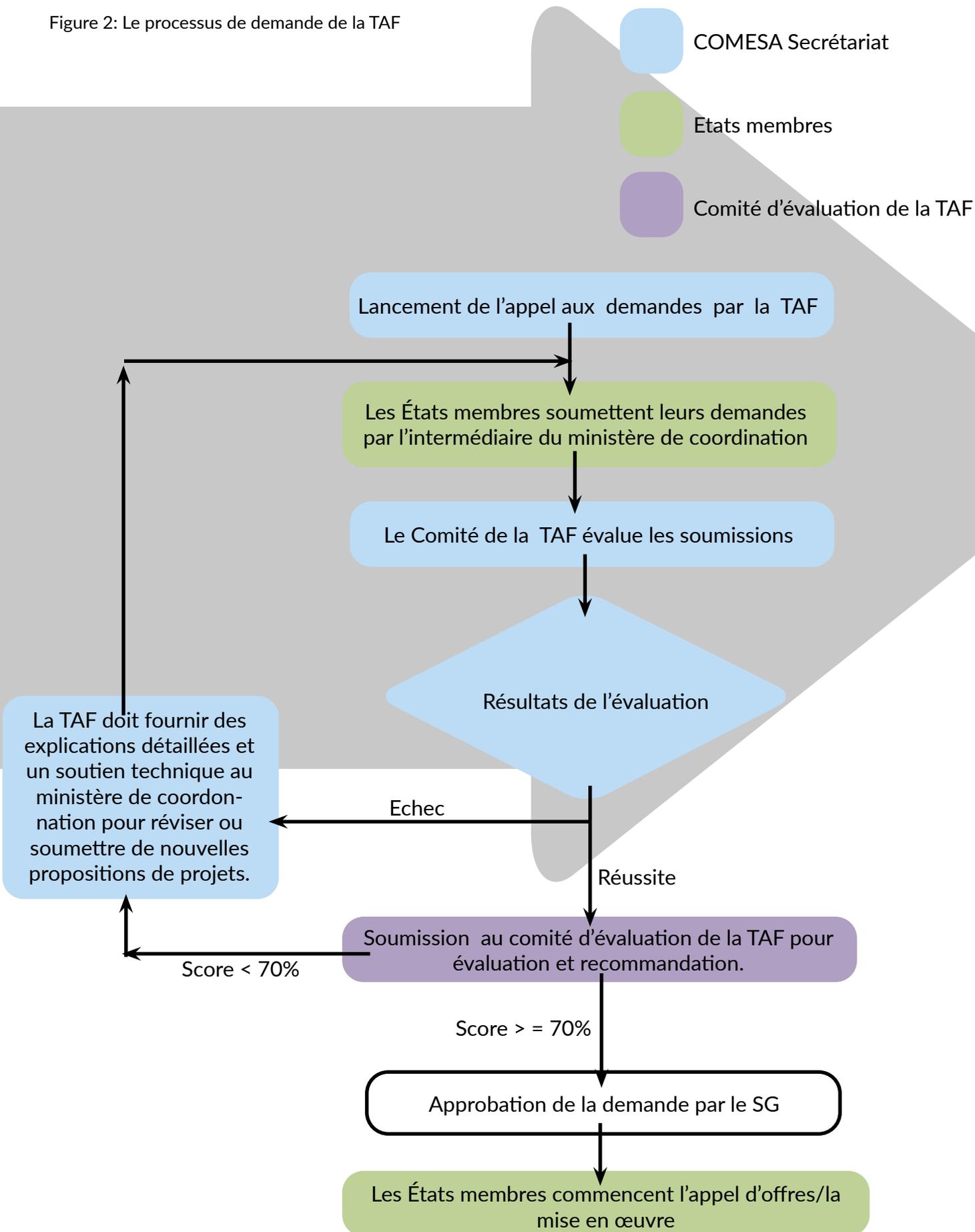
# 4. Le déroulement du processus



## 4.1 Les processus de demande

Le processus de demande est présenté dans le diagramme ci-dessous.

Figure 2: Le processus de demande de la TAF



Une fois que la demande de soutien d'un pays est approuvée, les activités suivantes ont lieu :

- Préparation d'un dossier d'appel d'offres pour un contrat de service (la division I&A en collaboration avec le gestionnaire du programme FED/le Chef d'équipe RECAMP/l'unité de passation des marchés du COMESA avec le ministère de coordination du COMESA).
- Lancement de l'appel d'offres (par le ministère de coordination du COMESA et annoncé sur le site web du COMESA).
- Examen et évaluation des offres par le comité TAF du COMESA et le ministère de coordination.
- Soumission des résultats au Secrétariat du COMESA (Ministère de coordination du COMESA)
- Révision finale des procédures et des résultats (par le Comité TAF)
- Attribution du contrat (par le Comité TAF)
- Mise en œuvre et suivi de l'état d'avancement (par le ministère de coordination du COMESA, la division de l'industrie et de l'agriculture et l'équipe TAF concernée)
- Rapports techniques et d'avancement (à l'aide des modèles fournis) soumis à la division de l'Industrie et de l'Agriculture et à l'équipe TAF, ainsi qu'au ministère de coordination du COMESA (prestataire de services).
- Paiements finaux au prestataire de services par le secrétariat du COMESA (sur la base des rapports/factures fournies par le prestataire de services et le ministère de coordination du COMESA).
- Rapports sur les performances des activités et de la TAF en général (par le Directeur de la division Industrie et Agriculture, le Chef d'équipe RECAMP et le Gestionnaire du programme FED).

## 4.2 Appel aux demandes (CfA)

L'appel est lancé deux fois par an sur les plateformes des programmes du FED, le site web du COMESA, le bulletin d'information électronique et communiqué à tous les États membres par l'intermédiaire des ministères de coordination du COMESA. Le Cfa comprend :

- Les lignes directrices de la TAF;
- Documents pour les demandes des pays (documents à télécharger: formulaire de demande, modèle de plan de travail détaillé, modèle de budget détaillé, modèle de rapport d'avancement).
- Manuel de passation de marchés du COMESA.
- Coordonnées de la TAF pour toute information complémentaire et échange de communication.

## 4.3 Élaboration et soumission des demandes

Les États membres peuvent soumettre des demandes à tout moment de l'année à partir du lancement de l'appel aux demandes, mais au plus tard le 30 novembre. Une copie du formulaire de demande est fournie à l'annexe 3. Les soumissions sont envoyées par courrier, par courriel ou remises en main propre, adressées au Secrétariat /Passation des marchés du COMESA en un seul exemplaire. Dans un délai d'un jour ouvrable après réception de la soumission, l'équipe de la TAF accuse réception de la demande.

## 4.4 Examen administratif

L'équipe de la Division de l'Industrie et de l'Agriculture (IAD)/RECAMP, en collaboration avec le Gestionnaire du Programme FED, évalue l'éligibilité des demandes, à savoir si le pays soumissionnaire remplit les critères administratifs décrits dans la section 2.1, si la demande est globalement conforme au champ thématique de la TAF, aux activités éligibles proposées et aux seuils financiers et, enfin, si la demande est complète et conforme aux modèles requis, et enfin rédige le rapport d'évaluation pour informer le Comité d'évaluation. Si la demande réussit ce test d'éligibilité, l'équipe IAD/RECAMP distribuera des copies de la demande au comité d'évaluation de la TAF. Les projets qui échouent au test d'éligibilité seront rejetés et l'équipe IAD/RECAMP informera l'État membre soumissionnaire de cette décision dans les deux semaines.

## 4.5 Évaluation de la demande

L'évaluation des demandes qui ont franchi l'étape de l'éligibilité se fait sur une base mensuelle, comme indiqué ci-dessus. Le Chef d'équipe du RECAMP distribue des copies des demandes à tous les membres du comité d'évaluation afin qu'ils puissent les étudier en prévision de la réunion d'évaluation.

Le Président désigné pour chaque séance d'évaluation peut être issu de l'un des domaines thématiques, c-à-d de la division Industrie et Agriculture, la division Genre, etc. en fonction du sujet de la soumission du pays. Cette personne préside la réunion, discute des résultats de la grille d'évaluation, qui a été remplie indépendamment par chaque membre votant du Comité d'évaluation. Chaque membre votant du comité d'évaluation attribue des points pour chaque critère en fonction de son appréciation. Après que chaque membre ait effectué ce processus, la note moyenne de la demande est calculée comme une simple moyenne arithmétique de la note totale de chaque membre votant (non pondérée).

Un projet obtenant un score global de 70 % et plus dans l'évaluation technique est accepté<sup>1</sup>, sous réserve de la clarification par l'État membre de tous les problèmes/questions éventuels soulevés pendant l'évaluation. Dans le cas d'un projet rejeté, le comité d'évaluation indique clairement les domaines à revoir et à améliorer et renvoie le rapport à l'État membre pour qu'il le réexamine et le soumette à nouveau à tout moment.

**4.5.1 Critères d'évaluation** Les demandes soumises à la TAF sont évaluées sur la base des critères suivants:

- La demande doit identifier clairement les problèmes/besoins prioritaires liés au résultat 1 de la TAF ;
- La demande doit contenir des informations détaillées montrant l'impact positif attendu et la contribution du projet par rapport aux objectifs et aux domaines de résultats de la TAF ;
- La demande doit inclure des objectifs spécifiques, des étapes et des indicateurs qui sont clairs, réalistes et mesurables ;
- La demande doit être bien ciblée et comprendre des activités détaillées, un budget détaillé et un plan de travail/calendrier détaillé (basé sur les modèles proposés), qui ne doit pas dépasser la période de mise en œuvre de RECAMP (31 décembre 2024) ;
- La demande doit expliquer clairement qui sont les différentes parties prenantes concernées et quel sera leur rôle respectif (y compris les acteurs non étatiques, le cas échéant);
- Durabilité : la candidature doit (le cas échéant) décrire comment les activités proposées aideront le pays à renforcer ses capacités nationales de manière durable (au-delà de la mise en œuvre du projet) ;
- La demande (s'il y a lieu) doit être sensible au genre dans son identification, sa conception et sa mise en œuvre
- Coordination/complémentarités : dans le cas d'activités similaires, les demandes doivent indiquer quand, à qui et pour quelle activité spécifique, les États membres ont demandé l'assistance d'autres sources/bailleurs de fonds et expliquent comment le soutien demandé au titre de la TAF serait complémentaire et ne chevaucherait pas le soutien existant ou potentiel demandé à d'autres programmes.

Les critères d'évaluation sont détaillés dans l'annexe 6 (Grille d'évaluation).

## 4.6 Information de l'État membre retenu

Si les résultats de l'évaluation sont positifs (70% ou plus), le processus se poursuit. L'approbation finale des demandes dans le cadre de la TAF relève du Secrétaire général du COMESA sur recommandation du Secrétaire général adjoint - Programme.

Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'approbation, le Secrétariat du COMESA informe l'État membre retenu du résultat. L'État membre devra fournir une lettre d'accusé de réception pour confirmer l'acceptation des termes et des conditions du soutien. L'État membre travaille ensuite avec l'équipe de la TAF afin de préparer le dossier d'appel d'offres pour la mise en œuvre du projet.

---

1. Le seuil de 70 % est fixé dans le Manuel de passation des marchés du COMESA (2013).



# 5. Mise en œuvre du projet



## 5.1 Principe général

L'autorité contractante pour la TAF est l'ordonnateur régional (OR)<sup>2</sup> basé au Secrétariat du COMESA (qui a l'entière et unique responsabilité "vis-à-vis" de l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre de cette facilité). Néanmoins, le ministère de coordination collabore avec le Chef d'équipe RECAMP en ce qui concerne la préparation de l'appel d'offres public et la sélection/évaluation des offres, ainsi que la supervision/rapport global du projet.

Le Secrétariat du COMESA est responsable des contrôles ex ante et ex post de tous les marchés pour s'assurer que les règles et procédures de passation des marchés du COMESA ont été strictement respectées. Les dossiers d'appel d'offres sont préparés et les paiements sont exécutés par le Secrétariat du COMESA conformément aux règles et procédures de passation des marchés du COMESA.

## 5.2 Phase d'appel d'offres

Dans les 30 jours ouvrables suivant l'approbation du projet, le Gestionnaire de la TAF prépare le dossier d'appel d'offres en étroite collaboration avec l'État membre demandeur. Le dossier d'appel d'offres fait l'objet d'une publicité dans les médias ou sites Web locaux et sur le site Web du COMESA. Le dossier d'appel d'offres est conforme aux exigences du COMESA en matière de passation de marchés et donne suffisamment de temps aux soumissionnaires pour y répondre. Les règles relatives aux appels d'offres sont énoncées dans les règles<sup>3</sup> de passation des marchés du COMESA. Celles-ci prévoient que dans les cas suivants:

### Mode d'acquisition des biens ;

- Achats jusqu'à 3 000 COM \$  
>Demande de prix (règle 16)
- Achats à partir de 3 000 COM \$ et jusqu'à 30 000 COM \$  
>Demande de prix (règle 16) ou achats directs (règle 14)
- Marchés d'un montant compris entre 30 001 COM \$ et 200 000 COM \$  
>Appel d'offres dans le cadre du contrat-cadre du marché local (Règle 31B)

### Mode d'acquisition des services ;

- Montant du marché jusqu'à 3 000 COM \$  
>Acquisition directe (Règle 14) ou Demande de mandat et de devis (Règle 16)
- Marchés d'un montant compris entre 30 001 COM \$ et 200 000 COM \$  
>Demande de propositions par le biais de concours régionaux au sein des États membres (article 15)

**Le Secrétariat du COMESA dispose de directives concernant la publicité des appels d'offres, qui sont les suivantes :**

- |   |          |
|---|----------|
| • Manifestation d'intérêt                     | 21 jours |
| • Délais prévus pour la demande de prix/devis | 7 jours  |
| • Achats /acquisition directs                 | 7 jours  |

2. L'ordonnateur Régional est le Secrétaire Général

3. Règles et règlements du COMESA sur la passation des marchés, édition d'octobre 2013

Le Manuel de passation des marchés du COMESA, qui détaille les méthodes de passation des marchés (chapitre 4), est joint à ces directives de la TAF. L'annexe A indique les seuils de passation de marchés et l'annexe B montre les calendriers prévisionnels..

## 5.3 Attribution du marché

Le Ministère de coordination du COMESA évalue les offres soumises sur la base des exigences/spécificités du dossier d'appel d'offres et en conformité avec les règles générales de passation des marchés du COMESA. Les résultats de l'évaluation et les scores sont soumis au secrétaire de la TAF (Chef d'équipe RECAMP) qui a soumis les scores totalisés au Comité TAF, afin que le Secrétariat du COMESA puisse effectuer un contrôle ex post, approuver les résultats et préparer l'attribution du contrat.

## 5.4 Déblocage de fonds

Si le Comité d'évaluation de la TAF est satisfait de la performance du prestataire de services (sur la base des TDR), alors le Secrétariat du COMESA débloque les paiements nécessaires au prestataire de services, en veillant à ce que les fonds remboursables soient réalistes et conformes au budget soumis lors du processus d'appel d'offres.

## 5.5 Début de la mise en oeuvre des projets

Les prestataires de services devraient commencer à mettre en œuvre les projets avec les parties prenantes bénéficiaires dès que possible après la signature du contrat.

## 5.6 Supervision

Au cours de la mise en œuvre des activités relevant de la TAF, le suivi de l'avancement réalisé en vue d'atteindre les extrants et les résultats prévus relève du Ministère de coordination du COMESA du pays concerné. L'équipe TAF (IAD, RECAMP et l'unité de gestion du programme du FED) effectue également des exercices de vérification aléatoirement afin de s'assurer de la régularité et du suivi de l'état d'avancement des projets dans les pays sélectionnés par rapport aux résultats prévus des projets approuvés.

## 5.7 Suivi de l'état d'avancement et achèvement

Le prestataire de services soumet des rapports techniques et/ou d'avancement relatifs à la mise en œuvre des activités planifiées au ministère de coordination du COMESA concerné et au Comité TAF, conformément au calendrier demandé dans les TDR. Les factures sont soumises directement au gestionnaire de la TAF avec copie au Ministère de coordination du COMESA.



L'État membre concerné doit approuver ces rapports techniques/d'avancement auprès du Comité TAF. Le comité TAF évalue ensuite les rapports soumis par l'État membre et décide des paiements en conséquence. Si le Comité TAF n'est pas satisfait des rapports, il ne recommandera pas le déblocage du reste des fonds et considérera les points suivants:

- Demander des explications supplémentaires à l'État membre ou au prestataire de services
- Résilier le contrat s'il y a de fortes indications que le prestataire de services est incapable ou risque de ne pas être en mesure de poursuivre le projet pour quelque raison que ce soit.
- En cas de rupture de contrat par le Prestataire de services, récupérer de celui-ci toute avance qui n'a pas été dûment justifiée.

A la fin des activités, le gestionnaire du TAF prend les mesures appropriées pour finaliser le projet en suivant les procédures établies. Si les activités du projet sont réalisées avec moins d'intrants et/ou avec des intrants inférieurs aux coûts estimés, le fonds non dépensé sera retourné au compte de la TAF et sera réaffecté à de nouveaux projets.



## 6. Examen à mi-parcours et final de la Facilité d'assistance technique

Un examen à mi-parcours est effectué (dans le cadre de l'examen global à mi-parcours de RECAMP) pour évaluer le taux d'adhésion à ce mécanisme innovant par les États membres du COMESA, la capacité et l'aptitude des ministères de coordination responsables à identifier leurs besoins prioritaires et à formuler des propositions de bonne qualité, ainsi que pour évaluer les résultats/impacts préliminaires et la gestion opérationnelle globale de la TAF.

Si nécessaire, la première évaluation à mi-parcours peut également conduire à des modifications des domaines d'intervention, des critères d'éligibilité/d'évaluation, des seuils financiers et des caractéristiques opérationnelles de la TAF, ainsi qu'à des recommandations pour un financement supplémentaire (de l'UE ou d'autres donateurs) compte tenu de toute évolution de la demande.

Une évaluation finale est effectuée dans le cadre de l'évaluation finale du RECAMP.

## 7. Aspects liés à la communication et à la visibilité

Des activités de communication et de visibilité pour chaque demande approuvée sont réalisées au moins dans le pays bénéficiaire concerné, en indiquant la source du financement (FED et COMESA).

En outre, les activités de communication et de visibilité liées à la TAF font partie du plan de communication stratégique global de RECAMP avec un budget alloué. Les meilleurs cas seront rendus visibles par les moyens les plus appropriés du COMESA (p. ex., page Web, publication d'histoires de réussite, rapport annuel, etc.).

## 8. Coordonnées pour plus d'informations sur la TAF

Des informations détaillées sur le projet TAF se trouvent sur les plateformes suivantes:

- <https://twitter.com/ComesaEu>
- <https://www.linkedin.com/in/eu-comesa-trade-and-business-bba9701b6/>
- <https://www.facebook.com/EU-Comesa-Trade-Business-101295638453398>
- <https://www.youtube.com/channel/UCI4K34NDUOG3ydk0NIGJFKQ>
- <https://www.comesa.int/>

# Annexes



## Annexe 1 : Cadre logique – RECAMP FED/2019/407-838

Les activités, les résultats attendus et tous les indicateurs, cibles et bases de référence inclus dans la matrice du cadre logique sont indicatifs et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucune modification n'étant nécessaire à la décision de financement. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer les résultats d'une action au stade de la formulation, les résultats intermédiaires devraient être présentés et les résultats définis lors de la mise en place du programme global et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évolue pendant la durée de vie de l'action : de nouvelles lignes sont ajoutées pour inclure les activités ainsi que de nouvelles colonnes pour les objectifs intermédiaires (jalons) pour les indicateurs d'extrants et de résultats chaque fois que cela est pertinent pour le suivi et la production de rapports.

Il convient également de noter que les indicateurs doivent être ventilés par sexe, le cas échéant

	Objectif spécifique	Indicateurs	Bases de références	Cibles	Sources et Moyens de Verification	Hypothèses
Objectif global: Niveau d'impact	Contribuer au renforcement de l'intégration économique dans la région du COMESA.	1. Valeur ajoutée de l'agriculture en % du PIB (moyenne régionale)	1. À établir lors de la phase de conception	1. À établir lors de la phase de conception	Banque mondiale, Rapports du FMI	
		2. Score de compétitivité mondiale (moyenne régionale)** (RF, L1 no 29)	2. Rapport de la CEA sur l'indice d'intégration régionale de l'Afrique, 2019	2. À établir lors de la phase de conception	Rapport sur la compétitivité mondiale/Indicateurs économiques mondiaux COMSTAT	
Objectif spécifique	Accroître la participation du secteur privé à la chaîne de valeur régionale et mondiale durable.	1. Exportations en % du commerce intra-régional du COMESA**	1. Rapport sur les statistiques commerciales du COMESA, 2018	1. À établir lors de la phase de conception	Rapport sur la compétitivité mondiale/Indicateurs économiques mondiaux COMSTAT	Volonté politique des Etats membres du COMESA d'adopter des politiques favorables au développement du secteur privé et de mettre en œuvre les politiques régionales
		2. Croissance des exportations régionales ou internationales des petites et moyennes entreprises soutenues (ventilées par sexe)(*)	2. À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	Les objectifs sont encore à déterminer	Rapport sur la compétitivité mondiale/Indicateurs économiques mondiaux COMSTAT	
		3. Un certain nombre d'emplois supplémentaires créés par des PME soutenues dans un secteur déterminé (ventilé par sexe) (*)	3. À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	Les objectifs sont encore à déterminer	Les statistiques du COMESA COMSTAT	

5 Indicators aligned to the EU Results Framework marked with '\*\*'.

6 Indicators aligned to the Regional Indicator Programme for ESA-IO Programming document marked with '\*'.

	Chaine de résultats	Indicateurs	Bases de références	Cibles	Sources et Moyens de Verification	Hypothèses
<p><b>Resultat 1:</b></p> <p>Amélioration durable de la compétitivité et de l'accès aux marchés des PME et d'autres acteurs sélectionnés dans les chaînes de valeur/secteurs ciblés.</p>	1.1 - Renforcement des liens commerciaux d'accès aux marchés dans les secteurs ciblés	1.2.1 À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	1.1.1. CBC BIZNET accueille 4000 entreprises dans 8 pays à la fin de 2018	6 pays répertoriés régionalement par an	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	<p>Continued support by MS governments to implement complementary PSD programmes at national level.</p> <p>The key value chain players correctly identified and are willing to work with producers and agents in the sectors</p>
		1.1.2. Système d'information du COMESA sur les semences développé et utilisé par le secteur privé.	1.1.1. Quinze	Cinquante	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	
		1.1.3. Un certain nombre de PME formées aux aspects commerciaux en vue de leur intégration dans la chaîne de valeur (gestion, identification des possibilités de partenariat, négociation - ventilé par sexe).	1.1.1. Entre 2016 et 2019 - 1000 PME sont formées dans 10 pays et 14 acheteurs identifiés au cours de cette période	250 entrepreneurs sont formés par an 6 contrats sont obtenus par an	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	
		1.1.4. Compilation d'une base de données sur les principaux acteurs de la chaîne de valeur qui participeront à la création de liens commerciaux (ventilée par sexe).	1.1.4. CBC BIZNET accueille 3000 entreprises dans 8 pays à la fin de 2018	2. À établir lors de la phase de conception	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	
		1.1.5. Un certain nombre de partenariats/accords qui formalisent les relations entre les PME et les autres acteurs du capital de risque (fournisseurs d'intrants, transformateurs, acheteurs) au sein du COMESA et de l'UE.	1.1.5. La CBC accueille des forums d'affaires annuels et des dialogues sectoriels. Le Forum d'affaires Source 21 de 2019 a réuni 11 partenariats, 500 entreprises de haut niveau, 51 exposants et 1500 visiteurs.	3Cinq partenariats sont assurés par an 30 entreprises participent à des forums internationaux	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	
	1.2 Amélioration des capacités des entreprises bénéficiaires en matière de SPS, de normes régionales et de gestion de la qualité	1.2.1. Élaboration, adoption et publication de guides de pratique SPS/OTC régionaux harmonisés et d'outils d'évaluation des risques liés à la chaîne de valeur	1.2.1 À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	1. Les objectifs sont encore à déterminer	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	<p>La demande de produits sur le marché est suffisante dans la région et les PME s'engagent à participer au programme</p>
		1.2.2. Un certain nombre de PME se conformant à l'exigence SPS/OTC, c'est-à-dire aux certifications référencées de l'IMS-SA (Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire) (ventilé par sexe).	1.2.2 À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	2. Les objectifs sont encore à déterminer	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	
		1.2.3. Un certain nombre de positions du secteur privé et de préoccupations commerciales soulevées par les comités nationaux et régionaux et les comités sur les SPS/OTC de l'OMC.	1.2.3 À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	3. Les objectifs sont encore à déterminer	OMC, Rapports sur les SPS, Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	
		1.2.4. Elaboration de procédures d'utilisation normalisées pour les règlements harmonisés sur les semences (et adoptées?).	1.2.4. 50 règlements harmonisés existants sur les semences, SEMCOM (Plan d'harmonisation des semences du COMESA), catalogue des variétés de semences	4.100	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	

	Results Chain	Indicators	Baselines	Targets	Sources & means of Verification	Assumptions
<p><b>Resultat 2:</b> Amélioration de l'environnement des entreprises pour les PME et d'autres acteurs du secteur privé dans les chaînes de valeur.</p>	2.1 Amélioration de l'environnement des entreprises pour les PME et d'autres acteurs du secteur privé dans les chaînes de valeur sélectionnées.	2.1.1. Un bon nombre de documents d'orientation traitant des principales contraintes en matière de capital de risque présentés aux gouvernements.	2.1.1 À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	Les objectifs sont encore à déterminer	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	Un forum public-privé efficace qui se réunit régulièrement pour résoudre les problèmes affectant les entreprises dans les États membres
		2.1.2. Un bon nombre de pays qui ont amélioré leur 'score d'affaires' par rapport à l'année précédente.	2.1.2. À déterminer lors de la phase de conception	2. À établir lors de la phase de conception	Rapports de la Banque mondiale, rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	
	2.2. Les politiques régionales en faveur du développement de la chaîne de valeur sont développées davantage et intégrées dans les politiques nationales	2.2.1. Un bon nombre de pays qui ont domestiqué et mis en œuvre des politiques sectorielles régionales, pertinentes pour cette action.	2.2.1. Sept	Dix	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	Les gouvernements des États membres s'engagent à collaborer avec le secteur privé et montrent une volonté soutenue d'entreprendre des réformes qui soutiennent l'industrialisation.
		2.2.3. Taux d'adoption et de mise en œuvre des lignes directrices régionales sur les zones industrielles/grappes/ZES (zone économique spéciale) par les États membres.	2.2.3 À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	Les objectifs sont encore à déterminer	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	
		2.2.4. Pourcentage d'IDE et d'investissements transfrontaliers réalisés grâce au soutien du programme	2.2.4 À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	Les objectifs sont encore à déterminer	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA Rapport d'investissement du COMESA	
		2.2.5. Un bon nombre de pays qui ont signé, examiné et mis en œuvre des accords bilatéraux d'investissement	2.2.5 À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre.	Les objectifs sont encore à déterminer	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA	
	2.2.6. Un bon nombre d'accords sur la double imposition examinés/signés par les États membres.	2.2.6 À déterminer au cours de la deuxième année de mise en œuvre	Les objectifs sont encore à déterminer	Rapports d'avancement du programme annuel du COMESA		

## Annexe 2

# FACILITÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE PREMIER APPEL AUX DEMANDES (CfA)

### Qu'est-ce que la Facilité d'assistance technique?

La Facilité d'Assistance Technique (TAF), une facilité quadriennale du COMESA financée par l'Union Européenne (UE) dans le cadre du 11e FED (Fonds Européen de Développement), du Programme Régional pour la Compétitivité des Entreprises et l'Accès aux Marchés (RECAMP). La TAF cherche à obtenir des demandes de la part des États membres éligibles du COMESA afin d'obtenir un soutien pour la domestication et la mise en œuvre effective du programme de soutien au développement du secteur privé du COMESA lié à l'acroissement de la participation du secteur privé dans les chaînes de valeur durables régionales et mondiales en augmentant l'accès aux marchés et en améliorant le climat des affaires.

### Qui peut envoyer une demande?

Les États membres du COMESA peuvent demander une assistance tant qu'ils sont membres du groupe ACP. Le ministère national de coordination du COMESA (ou un organisme de coordination équivalent) est l'organe par lequel les demandes doivent être préparées et soumises à l'équipe de la TAF au secrétariat du COMESA.

### Qu'est-ce qui peut être financé?

Les activités éligibles au financement doivent être:

**Domaine de résultats 1** Amélioration durable de la compétitivité et de l'accès aux marchés des PME et d'autres entreprises des chaînes de valeur/secteurs ciblés.

- Sous-résultat 1.1: Amélioration de l'accès aux marchés et des liens commerciaux dans les secteurs ciblés
- Sous-résultat 1.2: Amélioration des capacités des entreprises bénéficiaires en matière de normes SPS et régionales et de gestion de la qualité, y compris les normes sociales et environnementales requises par le marché de l'OMC et/ou de l'UE.

(iii) Pour les demandes dont le montant est compris entre 50 000 COM \$ et 150 000 COM \$ (équivalent en EURO puisque les budgets des programmes sont en Euro).

### Quand les demandes doivent-elles être soumises?

Les États membres peuvent soumettre des demandes à tout moment de l'année à partir du lancement du CfA, mais au plus tard le 30 novembre.

## Annexe 3: Le formulaire de demande de la TAF

### Facilité d'Assistance Technique

### FORMULAIRE DE DEMANDE

État membre	
Organisme de coordination ou ministère responsable	
Responsable et titre	

Date de la demande	Jour	Mois	Année

Réservé à l'administration uniquement :

Demande N°	
------------	--

## Section A: Renseignements sur le/les demandeur(s)

Ministère de coordination du COMESA	Nom de la personne contact :
	Fonction :
	Adresse postale:
	Email:
	Telephone:
	Fax:

Si le demandeur n'est pas le ministère de coordination du COMESA (ou un organisme de coordination équivalent), veuillez expliquer pourquoi et fournir ci-dessous les coordonnées du demandeur:

Nom de l'organisation	
Type d'organisation	
Adresse	
Pays	
Site web	

### 1. Request Title

Pays	
Titre de la demande pour laquelle un soutien est demandé	
Durée prévue - délai de l'intervention	
Prévisions budgétaires	

### 2. Domaine thématique (veuillez cocher)

Domaine de resultants 1: Amélioration durable de la compétitivité et de l'accès aux marchés des PME et d'autres entreprises dans les chaînes de valeur/secteurs ciblés.

Sous-résultat 1.1: Amélioration de l'accès aux marchés et des liens commerciaux dans les secteurs ciblés

Sub-result 1.2: Sous-résultat 1.2: Amélioration des capacités des entreprises bénéficiaires en matière de normes SPS et régionales et de gestion de la qualité, y compris les normes sociales et environnementales requises par le marché de l'OMC et/ou de l'UE.

### 3. Décrire brièvement l'activité spécifique pour laquelle le soutien est demandé (veuillez cocher toutes les cases appropriées)

Assistance technique/services consultatifs

Etude/travail d'analyse

Communication/Campagne de sensibilisation

Formations

Sondages et enquêtes

Autres

4. Veuillez fournir une brève description de la demande, de son contexte et de sa justification, et expliquer pourquoi elle a été perçue comme un besoin/une action prioritaire et quelles sont les parties prenantes qui en bénéficieraient.

5. En outre, veuillez fournir des détails sur la situation actuelle de la demande sus-mentionnée, y compris les bases de référence actuelles si elles sont disponibles.

6. Quels sont les objectifs généraux et spécifiques et les résultats du projet?

7. Fournir un résumé des indicateurs clés prévus pour atteindre les objectifs/résultats généraux et spécifiques.

Objectifs et Résultats	Bases de référence	Cible	<sup>6</sup> Indicateurs de l'avancement du projet	<sup>7</sup> Sources de Vérification
Objectif général:				
Objectif spécifique:				
Résultat 1:				
Sous-Résultat 1.1:				
Sous-Résultat 1.2:				

---

6. Facteur ou variable quantitatif ou qualitatif qui fournit une base simple et fiable pour évaluer la réalisation, le changement ou la performance. Une unité d'information mesurée au fil du temps qui peut aider à montrer les changements.

7. La (les) source(s) de vérification prévues qui peuvent aider à répondre à la question sur la performance ou l'indicateur.

8. Décrire brièvement la méthodologie de mise en œuvre du projet (fournir suffisamment de détails dans cette section pour illustrer la manière dont le projet sera mis en œuvre avec succès - le cas échéant, inclure la manière dont les acteurs non étatiques ont été/seront impliqués dans le projet, la manière dont le projet est sensible au genre ainsi que la manière dont il sera durable au fil du temps).

9. Décrire le déroulement des activités du projet, en indiquant les dates de démarrage et de la fin, ainsi que les principaux extrants des activités. (Le plan de travail détaillé est également joint.)

Brève description de l'activité	Période (de - à)	Principaux extrants prévus	Risques et hypothèses	Mesures atténuantes

Donnez une ventilation des coûts prévus du projet (en précisant les ressources utilisées) en COM\$

Articles/Activités	Coûts prévus (com \$)
<b>Coûts totaux</b>	

11. Fournir des informations sur le soutien apporté par d'autres donateurs demandé ou reçu au cours des 12 derniers mois pour des activités similaires dans les mêmes domaines thématiques.

12. Fournir tout autre renseignement/document pertinent à la présente demande.

Veillez noter que le fait de donner sciemment de fausses informations dans le formulaire de demande pourrait conduire à une action en justice intentée par le Secrétariat du COMESA contre le demandeur afin de recouvrer les dépenses déboursées pour la mise en œuvre du projet.

## Annexe 4: MODÈLE DE PLAN DE TRAVAIL DÉTAILLÉ

EXTRANTS/ ACTIVITÉS	2021/ MOIS											
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aôu	Sept	Oct	Nov	Déc
Extrant 1												
Activité 1.1 Mener une enquête de référence pour accéder aux meilleures pratiques sur l'initiative des grappes												
Activity 1.2												
Activity 1.3												
Extrant 2												
Activité 2.1 Achat de machines de traitement du manioc pour les PME de Lilongwe												
Activité 2.2												
Activité 2.3												
Extrant 3												
Activité 3.1												
Activité 3.2												
Activité 3.3												
Extrant 4												

## Annexe 5: MODÈLE DE BUDGET DÉTAILLÉ

Activité N°	Activités	Moyens	Fréquence (jours/qté)	Côût unitaire	Côût total COM\$
1.1	Mener une enquête de référence pour évaluer les meilleures pratiques sur l'initiative des clusters	Honoraires des consultants (STE)	30	500	15 000
		Côût de transport	1	1 200	1 200
		Contrat de vente directe (DSA)	30	250	7 500
		Côûts des articles de papeterie	1	30	30
<b>Total pour Activité 1</b>					<b>23 730</b>
2.1	Achat de machines de traitement du manioc	Broyeur manuel	1	50 000	50 000
		Broyeur électrique	1	100 000	100 000
<b>Total pour Activité 2</b>					<b>150 000</b>
3.1					
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>173 730</b>



## Annexe 6: MODÈLE DE RAPPORT D'AVANCEMENT

---

### Programme Régional pour la Compétitivité des Entreprises et l'Accès aux Marchés (RECAMP) Soutien de la Facilité d'Assistance Technique

Rapport d'avancement

Pays:

Date:

Introduction

Domaine(s) thématique(s)

Objectif général

Activités entreprises

Réalisations

Questions critiques et explication de tout écart par rapport aux plans

Conclusion/ Recommandations

Annexes (liste des extraits; rapport d'atelier, rapport d'étude, rapport de mission, rapport de consultants etc)

## Annex 7: La Grille d'évaluation (à l'usage exclusif de la TAF et du Comité d'Evaluation)

Section I: Critères administratifs et financiers ( test d'éligibilité)	Cochez la colonne appropriée	
	Oui	Non
1. L'État membre est-il membre du COMESA?		
2. L'État membre est-il un État membre du groupe ACP?		
3. Les activités sont-elles éligibles au soutien de la TAF?		
4. Les activités n'entrent-elles pas dans le cadre de la zone de résultat 1 de la TAF?		
5. La taille du projet se situe-t-elle dans les limites autorisées?		
6. Le dossier de demande est-il complet/conforme aux modèles requis?		

Passez à la section II si toutes les réponses aux questions pertinentes ci-dessus sont Oui.

Section II: Évaluation technique	Score (1)	Score Max. possible (2)	Score pondéré (3) [(1)x(2)]
1. Les problèmes/besoins prioritaires ont-ils été bien identifiés?		10	
2. La demande comprend-elle des objectifs et des résultats clairs liés à l'objectif général de la TAF? Ces objectifs et ces résultats répondent-ils clairement aux besoins prioritaires et aux problèmes identifiés?		20	
3. Ces objectifs et résultats sont-ils traduits en indicateurs spécifiques, clairs, réalistes et mesurables?		20	
4. La demande contient-elle un ensemble détaillé d'activités visant à atteindre les différents objectifs et résultats, avec un budget et un calendrier détaillés?		15	
5. Les parties prenantes concernées (y compris les ANS, le cas échéant) sont-elles bien identifiées et leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de la demande de soutien sont-ils clairs?		10	
6. La demande de soutien est-elle susceptible d'avoir un impact durable?		10	
7. La demande de soutien est-elle sensible au genre?		10	
8. La demande de soutien est-elle complémentaire/ne fait-elle pas double emploi avec d'autres activités similaires?		5	
<b>Score total obtenu ( ) en termes de pourcentages</b>	<b>Non applicable</b>	<b>100</b>	

## Membres du Comité d'évaluation

No	Nom	Designation	Score	Signature

<b>Score moyen</b>	
--------------------	--

## Observations générales et recommandations du Comité d'évaluation:

--